

Envoi : 18/02/2020

Réception par le Préfet : 18/02/2020

Publication : 21/02/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-2-2-6

Séance du vendredi 14 février 2020

SOUTIEN AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS À VOCATION TOURISTIQUE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme GROFF

M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU les articles L 132-1 à L 132-6 du Code du Tourisme relatifs à la compétence des départements en matière de tourisme,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-2-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,

VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion du 17 janvier 2020,

VU le règlement financier départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue les subventions suivantes :
 - 3 150 € à l'association « La Ronde des Fêtes » pour son fonctionnement au titre de 2020,
 - 15 000 € à l'association « Gîtes Ruraux de France et du Tourisme Vert du Haut-Rhin » pour son fonctionnement au titre de 2020,
Ces subventions seront versées en une seule fois dès transmission des justificatifs correspondants.
 - 36 000 € à l'association départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin pour son fonctionnement au titre de 2020.
- Approuve la convention de financement à intervenir entre l'association départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin et le Département jointe en annexe à la présente délibération et autorise la Présidente à la signer. La subvention correspondante susmentionnée sera versée en deux fois, un acompte de 50 % dès signature de la convention par les parties et le versement du solde au cours du second semestre au vu de la présentation du bilan et du compte de résultats de l'année N-1.
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574, du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité